

MÉMENTO 2022 – 2023

Ecole secondaire



A CONSERVER !

MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Chères et chers élèves, chers parents,

A l'aube de cette nouvelle année scolaire, il me tient à cœur de vous adresser ces quelques mots. Mon désir pour vous, nos élèves, est tout d'abord votre bien-être et de pouvoir vous accompagner dans les découvertes et les projets passionnants que vous pourrez expérimenter dans notre institution de formation.

A vous, chers parents, je souhaite une confiance et une sérénité de tous les jours. Je privilégie toujours le dialogue, si vous avez une question, une incompréhension, toute l'équipe pédagogique est à votre disposition. Il est important de s'adresser à la personne concernée directement, c'est ainsi que la majorité des situations peuvent se résoudre facilement.

L'école d'aujourd'hui évolue, change, se transforme. Nous attachons une grande importance à développer l'inclusion pour toutes et tous. Chaque enfant a le droit d'accéder à l'éducation et à l'apprentissage du vivre ensemble qui se développe dans un établissement scolaire. Il est également indispensable que chacune et chacun ait le droit à l'erreur, comme le décrit si bien cette citation de *Jane Nelsen* : « **Tu t'es trompé, c'est fantastique ! Qu'apprends-tu de cette erreur ?** ». Ainsi l'apprentissage devient source de créativité, de prise de confiance en soi et de partage avec les autres afin de coconstruire les bases de la connaissance.

En conclusion, je vous souhaite une magnifique année scolaire 2022-2023. Je vous adresse mes meilleures salutations et me réjouis de vous rencontrer à l'occasion.

Yann Frischknecht

Directeur général



TABLE DES MATIERES

| | |
|---|---------|
| Inspection scolaire | page 4 |
| Commission scolaire | page 4 |
| Direction générale | page 4 |
| Secrétariat | page 5 |
| Changement de coordonnées ou de situation familiale | page 5 |
| Médias | page 5 |
| Conciergerie et bâtiment scolaire | page 5 |
| Bibliothèque scolaire | page 5 |
| Médiation scolaire | page 6 |
| Travail social en milieu scolaire | page 6 |
| Service psychologique pour enfants et adolescents (SPE) | page 6 |
| Médecin scolaire | page 7 |
| Dentiste scolaire | page 7 |
| Ecole à journée continue | page 7 |
| Assurances | page 8 |
| Maîtrises de classe | page 8 |
| Horaires | page 8 |
| Liste du corps enseignant | page 8 |
| Petit, moyen ou grand problème ? | page 9 |
| Evènements particuliers | page 9 |
| Vacances scolaires et autres congés | page 9 |
| Camps | page 10 |
| Demi-journées de congé | page 10 |
| Absences | page 11 |
| Dispenses | page 11 |
| Poux | page 11 |
| Structure de l'école obligatoire | page 11 |
| Rapports d'évaluation | page 12 |
| Capacités transversales | page 12 |
| Entretiens | page 13 |
| Entretien de bilan obligatoire | page 13 |
| Procédure pour une demande de stage | page 13 |
| Après la scolarité obligatoire | page 13 |
| Devoirs à la maison | page 14 |
| Carnet de devoirs | page 14 |
| Règles de vie - Ecole | page 14 |
| Règles de vie - Halle de gymnastique | page 15 |
| Utilisation du téléphone portable | page 15 |
| Tenue vestimentaire | page 16 |
| Chemin de l'école | page 16 |
| Patrouilleurs scolaires | page 16 |
| Déplacement en bus | page 16 |
| Mémento 2023-2024 | page 17 |

INSPECTION SCOLAIRE

L'inspecteur scolaire est chargé de la surveillance cantonale de l'ensemble de la scolarité obligatoire.

M. Serge Büttiker, Inspecteur scolaire



Direction de l'instruction publique et de la culture (INC)
Inspection scolaire RBJB
Chemin des Lovières 13
2720 Tramelan



031 636 16 55 (Secrétariat - 031 633 83 47)



serge.buettiker@be.ch



www.schulaufsicht.bkd.be.ch

COMMISSION SCOLAIRE

La Commission scolaire est l'autorité de surveillance des Ecoles de Reconvilier. Elle veille à ce que les enfants fréquentent un établissement de la scolarité obligatoire conformément à la législation cantonale et aux prescriptions de leur commune. Elle est en outre responsable des décisions stratégiques de son école.

M. Marc Voiblet, Président

M. David Buchser, Vice-président

Mme Charlotte Bron, Membre

Mme Aline Kneuss, Membre

Mme Séverine Mercato, Membre

M. Denys Moser, Membre

M. Marc-André Sprunger, Membre

Mme Christiane Stork, Membre, Représentante de Loveresse

M. Joachim Stalder, Membre, Représentant de Saules

Mme Judith Habegger Scharding, Secrétaire de la Commission scolaire



Commission scolaire - Président - Chemin du Nord 1 - 2732 Reconvilier

DIRECTION GÉNÉRALE

Le Directeur général assume la conduite pédagogique et la direction des tâches d'exploitation des écoles.

M. Yann Frischknecht, Directeur général des Ecoles de Reconvilier



Ecoles de Reconvilier
Chemin du Nord 1
2732 Reconvilier



032 481 45 60 (avec répondeur)



direction@ecolesrec.ch

SECRETARIAT

Mme Judith Habegger Scharding, Secrétaire des Ecoles de Reconvilier et de la Commission scolaire

 Ecoles de Reconvilier
Chemin du Nord 1
2732 Reconvilier

 032 481 29 79 (avec répondeur)
 secretariat@ecolesrec.ch

Le secrétariat est ouvert tous les matins de 08h30 à 11h30 durant les périodes scolaires.

CHANGEMENT DE COORDONNÉES OU DE SITUATION FAMILIALE

Tout changement (départ, adresse, numéro de téléphone, adresse de courriel, séparation, etc...) doit être annoncé dans les meilleurs délais auprès de la maîtresse ou du maître de classe ainsi qu'auprès du secrétariat.

MÉDIAS

Des informations pratiques ainsi que les actualités concernant les trois cycles se trouvent sur le site Internet et la page Facebook des Ecoles de Reconvilier.

 www.ecolesrec.ch

CONCIERGERIE ET BÂTIMENT SCOLAIRE

M. Hugo Neukomm, Concierge ( 076 321 07 79)

Ecole secondaire

 Chemin du Nord 1
2732 Reconvilier

BIBLIOTHÈQUE SCOLAIRE

Mme Anne-Lise Ruf, Responsable

 Rue du Collège 7
2732 Reconvilier

 032 483 15 09
 biblio.reconvilier@bluewin.ch

Les réservations pour les élèves peuvent être déposées en tout temps par les enseignant-e-s. La bibliothèque est ouverte au public tous les lundis de 17h00 à 19h00 et tous les mercredis de 16h00 à 18h00 durant les périodes scolaires.

MÉDIATION SCOLAIRE

La médiatrice écoute et soutient les élèves. Elle intervient lors de problèmes ou conflits au sein des Ecoles de Reconvilier.

Mme Claire Girardin, Médiatrice scolaire

 Chemin du Nord 1
2732 Reconvilier

 076 822 03 13

 claire.girardin@ecolesrec.ch

TRAVAIL SOCIAL EN MILIEU SCOLAIRE

La travailleuse sociale soutient l'école en matière de détection et de traitement précoces des difficultés qui compromettent la réussite scolaire ou qui entravent le bon déroulement de l'enseignement. Elle soutient les élèves en collaboration avec le corps enseignant et les parents, les met en contact avec d'autres services spécialisés de l'aide à la jeunesse et aux familles.

Mme Elène Murgo, Travailleuse sociale en milieu scolaire

 Chemin du Nord 1
2732 Reconvilier

 079 552 64 67

 elene.murgo@srtss.ch ou elene.murgo@ecolesrec.ch

SERVICE PSYCHOLOGIQUE POUR ENFANTS ET ADOLESCENTS (SPE)

Le Service psychologique pour enfants et adolescents (SPE) est un service spécialisé à disposition des parents, des enfants, des adolescents ainsi que des personnes et des institutions responsables de l'éducation. Il les aide à résoudre les questions et les problèmes liés au développement, à l'éducation et à la scolarisation.

 Grand-Rue 4
2710 Tavannes

 031 636 16 86

 spe.tavannes@be.ch

 www.eb.bkd.be.ch

MEDECIN SCOLAIRE

Un contrôle médical gratuit est organisé pour les élèves de 10H. Ce contrôle peut être effectué auprès de votre médecin ou pédiatre de famille. Celui-ci est à la charge des parents tout comme les éventuels traitements. Le dossier médical est déposé à l'école durant toute la scolarité. Une attestation est remise à l'élève lors d'un contrôle ou traitement chez le médecin ou pédiatre de famille. Celle-ci est ensuite classée dans le dossier médical de l'élève.

[Dr. Alvaro Arana, Pédiatre](#)

 Rue Beausite 47
2740 Moutier

 032 494 38 20

Responsable : Mme Fabienne Wyder

DENTISTE SCOLAIRE

Un contrôle dentaire gratuit est organisé pour les élèves de 9H à 11H. Ce contrôle peut être effectué auprès de votre dentiste de famille. Celui-ci est à la charge des parents tout comme les éventuels traitements. La carte dentaire est déposée à l'école durant toute la scolarité et doit être demandée lors d'un contrôle ou traitement chez le dentiste de famille.

[Dr. Ramon Studer, Médecin dentiste](#)

 Grand-Rue 26
2735 Malleray

 032 492 72 72

Responsable : Mme Fabienne Wyder

ECOLE À JOURNÉE CONTINUE (EJC)

L'Ecole à journée continue (EJC) est une structure de prise en charge des enfants en âge scolaire, placée sous la direction d'une personne disposant d'une formation pédagogique. Les parents ont la possibilité de placer leur enfant dans différents modules (petit-déjeuner, déjeuner, goûter, devoirs surveillés, activités, etc...).

Dans le système tarifaire en vigueur, les parents contribuent aux frais de prise en charge de leur enfant dans la mesure de leurs moyens financiers. Le tarif est calculé sur la base de la fortune et du revenu du ménage ainsi que de la taille de celui-ci.

[Mme Cindy Gafner, Directrice](#)

 Rue de Bel-Air 20
2732 Reconvilier



032 483 71 06



ejc@ecolesrec.ch

ASSURANCES

Les Ecoles de Reconvilier ne disposent pas d'une assurance accident pour les élèves. Celle-ci doit être incluse dans l'assurance maladie de base. Tout accident qui surviendrait dans le cadre de l'école doit être annoncé à votre assurance privée ainsi qu'à la Direction générale.

S'agissant des effets personnels des élèves (montre, lunettes, bicyclette, trottinette, portable, etc...), ils ne sont pas assurés par les Ecoles de Reconvilier. Une assurance responsabilité civile privée doit être contractée par les parents.

MAÎTRISES DE CLASSE

| Classe | Prénom et Nom |
|----------|------------------------|
| 9H PM | Mme Ludivine Pedroza |
| 9H MG | Mme Fabienne Wyder |
| 10H PM | M. Romain Eichenberger |
| 11H PM | M. Pierre Hugounenq |
| 10-11H G | Mme Vasilica Bon |

HORAIRES

Généralement, les horaires sont établis à la fin du mois de juin pour l'année scolaire suivante. Les élèves sont attribués dans les différentes classes selon leur degré et section. Une information « horaire » est ensuite distribuée aux parents par les enseignant-e-s. Les horaires sont disponibles sur le site Internet des Ecoles de Reconvilier.

LISTE DU CORPS ENSEIGNANT

Les enseignant-e-s sont disponibles, durant les jours ouvrables, avant le début des leçons pour l'annonce éventuelle d'une absence. Merci de bien vouloir respecter ces conditions.

| Initiales | Nom | Prénom | Téléphone | Courriel |
|-----------|--------------|-----------|-----------|----------------------------------|
| ABE | Berger | Anne | | anne.berger@ecolesrec.ch |
| NBL | Blanc | Nathalie | | nathalie.blanc@ecolesrec.ch |
| VBO | Bon | Vasilica | | vasilica.bon@ecolesrec.ch |
| REI | Eichenberger | Romain | | romain.eichenberger@ecolesrec.ch |
| CGI | Girardin | Claire | | claire.girardin@ecolesrec.ch |
| AGY | Gyger | Alicia | | alicia.gyger@ecolesrec.ch |
| CHU | Hugo | Christèle | | christele.hugo@ecolesrec.ch |
| PHU | Hugounenq | Pierre | | pierre.hugounenq@ecolesrec.ch |
| SKO | Koch | Sullivan | | sullivan.koch@ecolesrec.ch |
| DLEH | Lehmann | David | | david.lehmann@ecolesrec.ch |

| | | | | |
|------------|--------------|----------|--|----------------------------------|
| MLU | Lüdi | Mélissa | | melissa.luedi@ecolesrec.ch |
| FMA | Mäder | Frédéric | | frederic.maeder@ecolesrec.ch |
| SMO | Möri | Sarah | | sarah.mori@ecolesrec.ch |
| LPE | Pedroza | Ludivine | | ludivine.pedroza@ecolesrec.ch |
| ASC | Schneeberger | Aurore | | aurore.schneeberger@ecolesrec.ch |
| ATE | Tebib | Ali | | ali.tebib@ecolesrec.ch |
| PVO | Voélin | Pierre | | p.voelin@ecolesrec.ch |
| FWY | Wyder | Fabienne | | fabienne.wyder@ecolesrec.ch |

PETIT, MOYEN OU GRAND PROBLÈME ?

En cas de petit, moyen ou grand problème... Merci de bien vouloir respecter cette hiérarchie !

**1 - Enseignant-e → 2 - Maîtresse ou maître de classe
→ 3 - Directeur général → 4 - Commission scolaire**

ÉVÈNEMENTS PARTICULIERS

Fête de Noël organisée par l'École primaire – Mardi 13 décembre 2022

Soirée BCBG organisée par les élèves de l'École secondaire – Mercredi 10 mai 2023

Fête de l'école organisée par l'École primaire – Mardi 4 juillet 2023

VACANCES SCOLAIRES ET AUTRES CONGÉS

La planification des vacances scolaires (jusqu'en 2029-2030) pour l'école obligatoire dans la partie francophone du canton de Berne est disponible sur le site de la Direction de l'instruction publique et de la culture (www.bkd.be.ch).

Année scolaire 2022-2023

Rentrée scolaire : Lundi 22 août 2022 à 09h00

Vacances scolaires

| | |
|------------------------------------|--|
| Automne (2 semaines) | Lundi 10.10.2022 au vendredi 21.10.2022 |
| Hiver (2 semaines) | Lundi 26.12.2022 au vendredi 06.01.2023 |
| Semaine blanche (1 semaine) | Lundi 13.02.2023 au vendredi 17.02.2023 |
| Printemps (2 semaines) | Vendredi 07.04.2023 au vendredi 21.04.2023 |
| Été (6 semaines) | Lundi 10.07.2023 au vendredi 18.08.2023 |

Congés scolaires

| | |
|-----------------------------------|--|
| Jours fériés | Jeudi de l'Ascension – Lundi de Pentecôte |
| Foire de Chindon | Lundi 5 septembre 2022 Mardi 6 septembre 2022 |
| Avant les vacances – Hiver | Vendredi 23 décembre 2022 (après-midi) |
| Fête du travail | Lundi 1 ^{er} mai 2023 (après-midi) |
| Ascension | Vendredi 19 mai 2023 |
| Avant les vacances – Été | Vendredi 7 juillet 2023 (après-midi) |
| Journée PES | Mercredi 26 avril 2023 (matin) |

Le Syndicat des Enseignantes et Enseignants francophones de Formation Berne (SEFFB) organise une journée par année pour les enseignant-e-s. La date n'est pas connue au moment de la rédaction de ce mémento. Les Ecoles de Reconvilier sont fermées ce jour-là.

Année scolaire 2023-2024
Rentrée scolaire : Lundi 21 août 2023 à 09h00

Vacances scolaires

| | |
|------------------------------------|--|
| Automne (2 semaines) | Lundi 09.10.2023 au vendredi 20.10.2023 |
| Hiver (2 semaines) | Lundi 25.12.2023 au vendredi 05.01.2024 |
| Semaine blanche (1 semaine) | Lundi 12.02.2024 au vendredi 16.02.2024 |
| Printemps (2 semaines) | Vendredi 29.03.2024 au vendredi 12.04.2024 |
| Eté (6 semaines) | Lundi 08.07.2024 au vendredi 16.08.2024 |

Congés scolaires

| | |
|-----------------------------------|--|
| Jours fériés | Jeudi de l'Ascension – Lundi de Pentecôte |
| Foire de Chindon | Lundi 4 septembre 2023 Mardi 5 septembre 2023 |
| Avant les vacances – Hiver | Vendredi 22 décembre 2023 (après-midi) |
| Ascension | Vendredi 10 mai 2024 |
| Avant les vacances – Eté | Vendredi 5 juillet 2024 (après-midi) |
| Journée PES | Mercredi 1 ^{er} novembre 2023 (matin) |
| Journée PES | Mercredi 24 avril 2024 (matin) |

CAMPS

9H et 10H

Le camp de ski de Parpan (Canton des Grisons) aura lieu du 13 mars 2023 au 17 mars 2023. Les informations détaillées seront transmises aux élèves le moment venu.

11H

Le camp polysportif de Tenero (Canton du Tessin) aura lieu du 18 septembre 2022 au 23 septembre 2022. Les informations détaillées seront transmises aux élèves le moment venu.

Le prix d'un camp est de CHF 260.00 par élève (sous réserve d'une subvention des Communes de Reconvilier, Loveresse et Saules).

DEMI-JOURNÉES DE CONGÉ

Votre enfant est en droit de ne pas fréquenter l'école durant cinq demi-journées par année scolaire au maximum, et ce sans que vous ne deviez indiquer les motifs de ses absences. Il vous suffit d'en informer la maîtresse ou le maître de classe au préalable. Ces absences peuvent être ponctuelles ou consécutives.

Pour les 9H à 11H, la demande doit être faite par écrit (dans le carnet de devoirs) le plus tôt possible, mais au plus tard 24 heures avant le congé prévu.

Les demi-journées de congé manquées ne peuvent pas être reportées à l'année suivante. De même qu'en cas de déménagement en cours d'année scolaire, le solde est repris et n'est pas remis à zéro.

ABSENCES

Les absences (consécutives par exemple à une maladie ou à un accident de votre enfant ou d'un membre de votre famille, à un déménagement, à une consultation médicale ou autres, etc...) doivent être signalées à la maîtresse ou au maître de classe, au plus tard avant le début des leçons. En cas de maladie (fièvre, toux, nausées ou autres), votre enfant doit rester à la maison jusqu'à ce qu'il se sente bien.

Toute absence non justifiée ou non excusée formellement à la maîtresse ou au maître de classe est considérée comme non excusée.

DISPENSES

Pour bénéficier d'une dispense, vous devez adresser une demande écrite et motivée à la Direction générale quatre semaines au préalable. Des dispenses peuvent notamment être octroyées dans les cas suivants : fêtes religieuses majeures, événements familiaux importants, participation à un cours de langue et culture d'origine (LCO) ou autres.

POUX

Les poux de tête sont certes désagréables, mais tout à fait inoffensifs ! Plus on attend, plus il est difficile d'en venir à bout. En menant une action coordonnée avec les parents, les Ecoles de Reconvilier peuvent rapidement venir à bout de ces parasites. Les cas doivent être signalés à la maîtresse ou au maître de classe dans les meilleurs délais. Une information sera transmise via le carnet de devoirs. Il appartient ensuite aux parents de contrôler et de traiter ces parasites.

STRUCTURE DE L'ÉCOLE OBLIGATOIRE

École secondaire I (9H à 11H)

Au degré secondaire I, les élèves sont orientés dans l'une des sections en fonction de leurs résultats. Les élèves passent soit en **section générale (section G)**, soit en **section moderne (section M)**, soit en **section préparant aux écoles de maturité (section P)**. En sections m et p, les exigences sont plus élevées. Les différentes classes suivent l'enseignement sous le même toit.

Au degré secondaire I, on attend des élèves que, seuls ou en groupe, ils fassent preuve de plus en plus d'autonomie dans leur travail. La culture générale est étendue et approfondie.

Parallèlement, les élèves sont préparés au choix d'une formation professionnelle ou d'une école moyenne. Le choix professionnel se fonde sur les intérêts personnels des élèves, leurs points forts et leurs résultats scolaires. L'école les accompagne dans cette étape importante en abordant différents thèmes durant les leçons. Les parents, la maîtresse ou le maître de classe ainsi que le centre d'orientation professionnelle sont à leurs côtés pour les aider dans leur prise de décision.

RAPPORTS D'ÉVALUATION

L'évaluation sert avant tout à soutenir et à encourager les élèves dans leur apprentissage.

| | | |
|---------|---|--|
| Cycle 3 | → | Les élèves sont évalués par des notes Rapport annuel en fin de 9H Rapport annuel en fin de 10H Rapport annuel en fin de 11H |
|---------|---|--|

Pour permettre l'orientation dans le degré suivant, un élève doit obtenir des résultats suffisants dans la majorité des disciplines obligatoires (ODED, art. 30 al. 2).

CAPACITÉS TRANSVERSALES

Le PER (Plan d'études romand) prend en compte cinq grands champs de « Capacités transversales » qui concernent l'ensemble des domaines de formation. Ce choix définit les contours de diverses aptitudes fondamentales, lesquelles traversent à la fois les domaines d'apprentissage et l'ensemble de la scolarité. L'enseignant-e est appelé-e à favoriser le plus souvent possible des mises en situation permettant à chaque élève d'exercer et d'élargir ces cinq « Capacités transversales », les deux premières plutôt d'ordre social et les trois dernières plutôt d'ordre individuel :

- **Collaboration**
La capacité à **collaborer** est axée sur le développement de l'esprit coopératif et sur la construction d'habiletés nécessaires pour réaliser des travaux en équipe et mener des projets collectifs.
- **Communication**
La capacité à **communiquer** est axée sur la mobilisation des informations et des ressources permettant de s'exprimer à l'aide de divers types de langages, en tenant compte du contexte.
- **Stratégies d'apprentissage**
La capacité à **développer** des stratégies renvoie à la capacité d'analyser, de gérer et d'améliorer ses démarches d'apprentissage ainsi que des projets en se donnant des méthodes de travail efficaces.
- **Pensée créatrice**
La capacité à développer une **pensée créatrice** est axée sur le développement de l'inventivité et de la fantaisie, de même que sur l'imagination et la flexibilité dans la manière d'aborder toute situation.
- **Démarche réflexive**
La capacité à développer une **démarche réflexive** permet de prendre du recul sur les faits et les informations, tout autant que sur ses propres actions ; elle contribue au développement du sens critique.

ENTRETIENS

Des entretiens peuvent être organisés à l'initiative des enseignant-e-s comme des parents pour échanger des informations et des réflexions ou clarifier certaines questions.

ENTRETIEN DE BILAN OBLIGATOIRE

Une fois par an, l'enseignant-e organise un entretien de bilan avec les parents. Celui-ci a pour but d'échanger des observations à propos de l'enfant, de son développement, de ses progrès, de son comportement et de ses compétences personnelles et sociales.

Les thèmes abordés sont consignés dans un formulaire fourni par la Direction de l'instruction publique et de la culture (INC) pour l'entretien de bilan. Il est possible de le compléter et d'y consigner des arrangements mutuels en quelques mots. Le formulaire est classé dans le dossier qui contient les différents rapports d'évaluation de votre enfant.

PROCÉDURE POUR UNE DEMANDE DE STAGE

9H

Les stages peuvent uniquement être organisés durant les vacances scolaires.

10H et 11H

Les stages peuvent être organisés durant la période scolaire.

Le formulaire de demande de stage est disponible sur le site Internet des Ecoles de Reconvilier. Ladite demande doit parvenir à la Direction générale deux semaines avant le début du stage.

APRÈS LA SCOLARITÉ OBLIGATOIRE

Après la scolarité obligatoire, les adolescent-e-s suivent une formation professionnelle qui dure entre deux et quatre ans ou commencent un cursus en école moyenne.

L'OP Centre d'orientation professionnelle accompagne les élèves dans le choix d'un métier ou d'une formation ainsi que dans la recherche d'une place d'apprentissage ou d'une école adaptée.

M. Thomas Mettraux, Conseiller en orientation



OP Centre d'orientation professionnelle
OP Tramelan
Chemin des Lovières 13
2720 Tramelan



031 635 99 03



thomas.mettraux@be.ch



www.biz.bkd.be.ch

DEVOIRS À LA MAISON

L'apprentissage scolaire a lieu pendant l'enseignement. Les devoirs sont destinés à la préparation et à l'approfondissement des éléments abordés en classe. Les devoirs doivent pouvoir être réalisés sans l'aide des parents ou d'autres adultes.

Les devoirs ne doivent pas dépasser les durées prévues ci-dessous :

Cycle 3 → 90 minutes par semaine

CARNET DE DEVOIRS

Le carnet de devoirs, document officiel interne des Ecoles de Reconvilier, est destiné à faciliter la communication entre l'élève, ses parents et ses enseignant-e-s. Il doit être tenu avec soin et doit être signé chaque fin de semaine par un représentant légal. L'élève y inscrit les devoirs et évaluations et les enseignant-e-s y inscrivent les appréciations, les notes ou autres commentaires et remarques.

RÈGLES DE VIE - ÉCOLE

- J'ai une attitude positive et respectueuse envers toutes les personnes (camarades, enseignant-e-s, concierges, etc...) que je côtoie dans les bâtiments scolaires et je les salue spontanément.
- Dans l'école, je me déplace calmement sans courir et sans crier. J'ai mes pantoufles aux pieds et je ne suis pas en chaussettes. Je range mes pantoufles aux endroits prévus en fin de journée.
- En entrant dans l'école, j'éteins et je range tous mes appareils électroniques. Si je ne respecte pas cette règle, mes appareils seront confisqués.
- Pour éviter tout accident, j'ai l'interdiction de grimper sur le toit. Si une balle s'y trouve, j'informe un-e enseignant-e ou un concierge.
- A la pause de 10h00, j'attends d'être à l'extérieur pour commencer à manger.
- J'utilise les pauses de 5 minutes pour préparer mon matériel pour la leçon suivante. A la sonnerie, je suis à ma place et non pas en train de déambuler dans les corridors.
- Dans ma classe, j'ai une place attribuée par ma maîtresse principale ou mon maître principal. Si je souhaite changer, je fais la demande à un-e enseignant-e.
- J'ai du respect pour tout le matériel scolaire reçu (livres, classeurs, cahiers, etc...). Je le range aux endroits prévus (bancs et casiers). Si du matériel est endommagé ou perdu, je dois le remplacer à mes frais.
- Lorsque j'ai des leçons facultatives pendant la pause de midi, j'ai le droit de manger dans la salle polyvalente, à l'entrée, à l'extérieur, mais pas dans les salles de classe.

- ➔ En début de 9H, je reçois un compas et une équerre avec rapporteur qui m'appartiennent définitivement. J'en ai notamment besoin en mathématiques durant les 3 années d'école secondaire. Si je casse ou perds ce matériel, je le remplace à mes frais.
- ➔ Pendant le temps scolaire, je ne fais pas de la trottinette ou du skateboard devant l'entrée de l'école et notamment sur les escaliers.
- ➔ Je quitte rapidement le périmètre scolaire (dans les 15 minutes qui suivent la fin des cours) à 11h45 et en fin d'après-midi, pour éviter de déranger les autres leçons.

RÈGLES DE VIE - HALLE DE GYMNASTIQUE

- ➔ Lorsque je rentre dans la halle de gym, je vais au vestiaire dans le calme.
- ➔ Les téléphones portables sont éteints et ne doivent pas sortir des sacs.
- ➔ Les enceintes (box) sont interdites dans les vestiaires.
- ➔ Je veille à éteindre la lumière lorsque je quitte le vestiaire en dernier.
- ➔ Je veille à fermer les fenêtres lorsque je quitte le vestiaire en dernier.
- ➔ Je prends ma douche sans inonder les vestiaires.
- ➔ Je ne cours pas dans les corridors, et ne me cache pas dans les WC ou ailleurs.
- ➔ Je ferme les portes sans les claquer.
- ➔ Je respecte le matériel.
- ➔ Je me chausse de baskets d'intérieur avec des semelles non marquantes.
- ➔ Les élèves veillent à fermer la porte du vestiaire lorsqu'ils se rechargent.

Dans chaque classe sera nommé un responsable de vestiaire. En cas de problème, le responsable viendra immédiatement à la rencontre de l'enseignant-e dans le corridor, lorsque celle-ci ou celui-ci frappe à la porte du vestiaire !

UTILISATION DU TÉLÉPHONE PORTABLE

L'utilisation du téléphone portable n'est pas autorisée durant les leçons et les récréations. Il est donc judicieux que chaque élève garde précieusement son téléphone portable « sous silence » dans son sac d'école. En cas de non-respect de cette consigne, le téléphone portable sera confisqué par la maîtresse ou le maître de classe pour une semaine (hors week-end).

Durant les leçons d'économie familiale, les téléphones portables sont déposés dans un panier pour toute la période (trois leçons).

TENUE VESTIMENTAIRE

Les élèves doivent porter une tenue vestimentaire adaptée à l'école et à leur âge. Leurs vêtements répondent aux exigences d'hygiène, de confort et de sécurité liées aux différentes disciplines scolaires. Les enseignant-e-s signalent aux parents les tenues non conformes.

CHEMIN DE L'ÉCOLE

Le chemin de l'école est sous la responsabilité des parents. En parcourant à pied le chemin de l'école, les enfants acquièrent des aptitudes en matière de comportement face à la circulation routière, ainsi que de l'expérience sociale. C'est une étape importante sur la voie de l'autonomie de l'enfant. Dans la mesure du possible et selon les distances à parcourir, la Direction générale suggère aux parents de laisser venir les élèves à pied. Il est rappelé aux parents que le périmètre des Ecoles de Reconvilier est souvent encombré aux heures d'entrée et de sortie des élèves et que la prudence est de mise !

Le matin, en début d'après-midi et après la fin des leçons, les élèves sont priés de traverser la route cantonale sur les passages pour piétons.

De plus, les élèves sont priés de se conformer aux règles en vigueur concernant la traversée des passages à niveaux des CFF. Il est strictement interdit d'enjamber ou de passer en-dessous des barrières des CFF lorsque les feux clignotent encore.

PATROUILLEURS SCOLAIRES

Un système volontaire de patrouilleurs scolaires est organisé afin de faciliter la traversée de la route cantonale à Reconvilier.

Les passages pour piétons sont sécurisés par les patrouilleurs scolaires aux heures et endroits suivants :

| | | |
|----------------------------------|---|---------------|
| Devant la gare | ➔ | 11h45 – 12h00 |
| Devant le « Restaurant du Midi » | ➔ | 11h45 – 12h00 |

A midi, les élèves sont priés de traverser la route cantonale sur ces deux passages.

IMPORTANT

Suite à une recommandation du BPA (Bureau de prévention des accidents), la Police cantonale bernoise a décidé que les élèves ne pourront plus assurer ce service. Il prendra donc fin au 31 décembre 2022.

DÉPLACEMENT EN BUS

Les élèves qui effectuent des déplacements au moyen de bus doivent respecter les consignes du chauffeur et de la compagnie de transports.

En cas de non-respect de ces consignes, des mesures disciplinaires seront prises par les enseignant-e-s.

MÉMENTO 2023-2024

La prochaine édition sera distribuée aux élèves le lundi 21 août 2023, jour de la rentrée scolaire. Souhaiteriez-vous voir une rubrique supplémentaire ou une précision sur un thème abordé dans la prochaine édition du Mémento ? N'hésitez pas à contacter le Secrétariat pour lui faire part de vos propositions jusqu'au vendredi 5 mai 2024 (secretariat@ecolesrec.ch).

NOTES PERSONNELLES

NOTES PERSONNELLES

... à l'année prochaine pour un nouveau Mémento !

Une version électronique se trouve sur le site Internet : www.ecolesrec.ch